

Délibération n° 2023 – VI - 004

Election d'un membre de la CAO

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Représentée par M. Kohly
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent (visio)
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Excusé
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Excusée
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

Isère Aménagement : Estelle Pradério

SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur délégué / Benjamin Rey, UT Viroonnais / Lucille Delacour, UT Romanche / Marjorie Guillermo, Responsable Commande publique / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT la Commission d'appel d'offres du SYMBHI est composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés à savoir le Président du SYMBHI
- et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres de la CAO composent également la Commission consultative des marchés et le jury de concours du SYMBHI.

Pierre Balme, représentant de la Communauté de communes de l'Oisans, avait été désigné membre titulaire de la CAO par délibération du comité syndical du SYMBHI du 14 octobre 2021.

N'ayant pas souhaité se représenter dans le cadre du renouvellement partiel intégral de la commune des Deux Alpes intervenu en juin dernier, il n'est plus membre du comité syndical, et son mandat au sein de la CAO a en conséquence également pris fin.

Dans le cadre des dispositions de l'article 1.1 du Règlement intérieur des instances relatives à la commande publique, dont la révision a été adoptée à l'occasion du présent comité syndical, il est prévu que le Comité syndical procède à la réélection du mandat laissé vacant dans le respect des règles de pluralisme.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- de procéder dans ce cadre à l'élection de Monsieur Georges Goffman comme membre du Comité syndical du SYMBHI appelé à remplacer Pierre Balme au sein de la Commission d'appel d'offres, du jury de concours et de la Commission consultative des marchés du SYMBHI.

Fait à Grenoble, le 02/10/2023

Extrait certifié conforme,
Le Président


Fabien Mulyk